

---

# Centre historique de Lima (Pérou) No 500bis

---

## 1 Informations générales

### État partie

Pérou

### Nom du bien

Centre historique de Lima

### Lieu

Ville de Lima

### Inscription

1988 en tant qu'« Ensemble conventuel de San Francisco de Lima », 1991 en tant que « Centre historique de Lima » après extension.

### Brève description

Le Centre historique de Lima – la « Ciudad de los Reyes » (ville des Rois) – est situé dans la vallée du Rímac. La ville a été fondée par le conquérant espagnol Francisco Pizarro en janvier 1535 sur les territoires dirigés par la chefferie du Rímac. Lima a été la capitale politique, administrative, religieuse et économique de la vice-royauté du Pérou et la ville la plus importante des territoires sous domination espagnole en Amérique du Sud. Elle a joué un rôle de tout premier plan dans l'histoire du Nouveau Monde, de 1542 jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les créations des vice-royautés de la Nouvelle-Grenade (1718) et de La Plata (1777) mirent graduellement fin à l'omnipotence de la plus ancienne colonie espagnole en Amérique du Sud.

### Date d'approbation de ce rapport par l'ICOMOS

10 mars 2023

## 2 Problèmes posés

### Antécédents

Le Centre historique de Lima a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1988 sur la base des critères (ii) et (iv) en tant qu'« Ensemble conventuel de San Francisco de Lima », comprenant uniquement l'ensemble conventuel de San Francisco édifié au XVII<sup>e</sup> siècle et situé au cœur du centre historique de Lima. Par la suite, en 1991, le bien a été étendu et inscrit sous le nom de « Centre historique de Lima », sur la base du critère (iv), englobant des parties de la ville historique situées de part et d'autre du Rímac. Sur la rive gauche, il comprend les monuments construits autour de la Plaza de Armas (Plaza Mayor), ainsi que l'intégralité du quartier situé entre la Plaza de Armas et le couvent de San Francisco. Sur la

rive droite, il comprend un quartier résidentiel, « El Rímac », avec des promenades et l'un des plus anciens ensembles conventuels, le monastère de Descalzos.

Une clarification des limites du bien (décision 37COM 8D) et une déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle (décision 37COM 8E) ont été adoptées par le Comité du patrimoine mondial en 2013. Le Centre historique de Lima est reconnu comme un témoignage de l'architecture et du développement urbain d'une ville coloniale espagnole du XVII<sup>e</sup> siècle d'une grande importance en Amérique latine.

Le bien fait l'objet d'un suivi réactif depuis 2002 (décision 26COM 21B.64), d'abord en raison de projets de constructions modernes, puis pour évaluer son état de conservation et l'impact potentiel des projets proposés et approuvés sur sa valeur universelle exceptionnelle (décision 33COM 7B.145). Le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'État partie de réviser le plan de gestion du bien (décision 27COM 7B.99), de créer une Unité de coordination de la gestion (décision 28COM 15B.120), et de finaliser, approuver et mettre en œuvre le nouveau Plan directeur (décisions 33COM 7B.145, 37COM 7B.102, 39COM 7B.92, 41COM 7B.64 et 43COM 7B.102). En 2017, le Comité du patrimoine mondial a accueilli favorablement l'invitation adressée par l'État partie concernant l'envoi d'une mission de conseil conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS afin d'obtenir une assistance technique pour résoudre les questions de gestion et de conservation que rencontre le bien (décision 41COM 7B.64).

La mission de conseil de 2017 a conseillé à l'État partie, entre autres recommandations, de demander une modification mineure des limites du bien pour y inclure l'église Santiago Apostol del Cercado, la place rhomboïdale et l'ancienne École du Prince, situées dans le quartier El Cercado, au sein de la zone tampon, en fonction de leurs conditions d'authenticité et d'intégrité. Par ailleurs, elle a suggéré que la modification mineure des limites du bien inclue les monuments de Santa Rosa de las Monjas (église et monastère de Santa Rosa de Santa Maria), l'église et le monastère de Nuestra Señora del Prado, la demeure « del Corcovado », l'hôpital San Bartolomé et la Quinta del Rincón del Prado, également situés au sein de la zone tampon.

Sur la base des recommandations de la mission de conseil de 2017, le Comité du patrimoine mondial a encouragé en 2021 l'État partie à soumettre une proposition de modification mineure des limites afin d'inclure les monuments susmentionnés dans les limites du bien (décision 44COM 7B.169).

### Modification

En janvier 2023, l'État partie a soumis au Centre du patrimoine mondial une demande de modification mineure des limites afin d'améliorer la compréhension du bien grâce à l'intégration d'attributs considérés comme indispensables à l'expression complète de sa valeur universelle exceptionnelle, et d'améliorer la conservation

et la gestion du bien et de la zone tampon. Cette demande comprend trois mesures :

1. Intégrer au sein des délimitations du bien six monuments situés à l'intérieur de la zone tampon. Parmi ceux-ci, quatre sont adjacents aux délimitations du bien : Maison du Prado ou « del Corcovado », hôpital San Bartolomé, église et monastère de Nuestra Señora del Prado, église et monastère de Santa Rosa de Santa María ; et deux sont situés dans des zones séparées : ancienne réduction autochtone de Santiago Apostol del Cercado, et la Quinta et le Molino de Presa. Avec cette modification mineure des limites, le bien deviendrait un bien en série composé de trois éléments constitutifs : le centre historique de Lima, l'ancienne réduction de Santiago Apostol del Cercado, et la Quinta et le Molino de Presa.
2. Ajuster les limites du polygone inscrit avec celles du plan cadastral afin d'améliorer la gestion et le contrôle du bien et de favoriser son intégrité, en incluant exclusivement des parcelles entières aux limites du bien.
3. Ajuster les limites de la zone tampon pour y inclure les monuments actuellement partiellement inclus.

Après ces modifications, la superficie du bien passerait de 259,36 ha à 277,99 ha, et celle de la zone tampon de 766,7 ha à 806,71 ha.

Selon l'État partie, les monuments à inclure seraient des attributs de la valeur universelle exceptionnelle du bien et en renforceraient l'intégrité comme suit :

- a. Maison Prado ou « del Corcovado » : c'est l'un des rares exemples d'architecture domestique coloniale et républicaine intégralement conservé à Lima et quasiment inchangé depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. La superficie du bien s'en trouve augmentée de 0,63 ha.
- b. Hôpital San Bartolomé : il s'agissait de l'hôpital vice-royal pour les « personnes de couleur libres » et il a conservé la plus grande partie de son architecture et de son plan d'origine. Il complétera l'ensemble de trois hôpitaux vice-royaux historiques dans le bien, avec l'ancien hôpital pour « Indiens » de Santa Ana et l'ancien hôpital pour Espagnols de San Andrés. La superficie du bien s'en trouve augmentée de 4,38 ha.
- c. Église et monastère de Nuestra Señora del Prado : c'est l'un des rares exemples les mieux conservés de l'architecture monastique de Lima des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. La superficie du bien s'en trouve augmentée de 3,71 ha.
- d. Église et monastère de Santa Rosa de Santa María : cet ensemble architectural religieux a été construit à l'endroit même où est décédée Santa Rosa de Lima, figure vénérée et indissociable de l'histoire de la ville. L'ensemble est bordé par un grand nombre d'édifices ayant une valeur monumentale, ainsi que par les vestiges de l'église et du monastère de La Concepción et de l'école mercédaire de San Pedro Nolasco, ce qui consolide une zone urbaine dotée d'un important

patrimoine historique et architectural. La superficie du bien s'en trouve augmentée de 3,85 ha.

- e. Ancienne réduction autochtone de Santiago Apostol del Cercado : cet établissement ou « réduction » autochtone fut conçu en tant que satellite de la ville. Il permet de comprendre les relations entre la ville coloniale et la réduction autochtone. La superficie du bien s'en trouve augmentée de 10,20 ha.
- f. Quinta et Molino de Presa : l'une des plus belles expressions architecturales du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et la seule de ce type à Lima, il s'agit d'une demeure de style rococo qui fut une maison d'agrément ; située à l'époque dans les faubourgs de Lima, elle fait aujourd'hui partie du quartier traditionnel de Malambo. La superficie du bien s'en trouve augmentée de 1,62 ha.

L'ajustement des limites permet une bonne adéquation avec le plan d'occupation des sols en ajoutant exclusivement des parcelles entières. Au cours de la vérification des limites (mesure 2), cinq monuments ont été proposés pour inclusion : Gran Biblioteca Pública de Lima, Casa Mitsuwa, les numéros 463, 467, 471 et 479 de la rue Ucayali, Edificio Ferrand et Edificio Central. Parallèlement, il a été proposé d'exclure des zones et des édifices qui ne constituent pas des attributs de la valeur universelle exceptionnelle, ni ne sont des monuments ou des zones monumentales : les blocs 7,8 et 9 de l'av. Abancay, les numéros 443 et 447 de l'av. Emancipación, les numéros 235 et 251 de l'av. Abancay, les numéros 213 et 277 de la rue Casma, et les numéros 207 à 227 de la rue Viru.

La modification de la zone tampon (mesure 3) est guidée par une actualisation des limites du Centre historique de Lima (zones monumentales de Lima et du district de Rímac) dans le nouveau plan directeur 2019-2029. Cette modification permet l'inclusion des monuments suivants : l'hôpital de l'archevêque Loayza, le quartier général militaire de Barbones et l'institut polytechnique Jose Pardo.

Tous les monuments inclus dans ces nouvelles limites sont situés dans des zones déclarées patrimoine culturel de la nation.

L'ICOMOS prend acte de la documentation détaillée fournie par l'État partie et note que certains des monuments intégrés au sein des limites du bien sont dans un mauvais état de conservation. À cet égard, l'ICOMOS note que des projets de restauration et de mise en valeur, ainsi que la reconstruction de certains monuments (par exemple, El Buque à Barrios Altos) sont proposés dans le plan directeur. L'ICOMOS considère que tous les projets de restauration et de mise en valeur, et en particulier les reconstructions, doivent être soigneusement planifiés pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien en suivant des normes basées sur des données probantes et une documentation de référence.

L'ICOMOS note également que l'État partie a ajouté à la recommandation initiale de la mission de conseil de 2017,

l'inclusion de la Quinta et du Molino de Presa, pour lesquels un projet touristique est en cours d'élaboration, au lieu de la Quinta del Rincón del Prado, dont l'état de conservation est médiocre.

L'ICOMOS considère que l'inclusion des six zones proposées améliorera la compréhension globale et l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du Centre historique de Lima. Par ailleurs, l'ICOMOS considère que la révision des limites du bien est positive car elle inclut des attributs de la valeur universelle exceptionnelle. En outre, l'ajustement des limites de la zone tampon favorisera la gestion de la zone monumentale et permettra l'inclusion des monuments dans leur totalité, contribuant ainsi à l'intégrité du bien.

L'ICOMOS note que le Centre historique de Lima deviendra un bien en série de trois éléments constitutifs, dont deux sont de taille modeste et irrégulière. Néanmoins, l'ICOMOS considère que l'intégrité du bien sera maintenue et améliorée car les éléments constitutifs sont reliés par la zone tampon et appartiennent aux zones monumentales de Lima et du district de Rímac telles que définies dans le plan directeur 2019-2029.

### **3 Recommandations**

#### **Recommandations concernant l'inscription**

L'ICOMOS recommande que la proposition de modification mineure des limites du Centre historique de Lima, Pérou, soit **approuvée**.

L'ICOMOS recommande que la proposition de modification mineure des limites de la zone tampon du Centre historique de Lima, Pérou, soit **approuvée**.

#### **Recommandations complémentaires**

L'ICOMOS recommande en outre que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) planifier et mettre en œuvre avec rigueur les projets de restauration, de mise en valeur et de reconstruction dans le respect des normes, en s'appuyant sur des données probantes et une documentation de référence,
- b) informer le Centre du patrimoine mondial de l'intention d'entreprendre ou d'autoriser tout projet d'envergure susceptible d'affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien, conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*,
- c) élaborer et mettre en œuvre une évaluation d'impact sur le patrimoine pour tout projet d'aménagement au sein du bien, de sa zone tampon et/ou de son cadre plus large, susceptible d'affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien ;